L'ABEILLE.

Journal officiel de l'État, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

Jours de publication—Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi.

NOUVELLE-ORLEANS: LUNDI MATIN, 26 SEPTEMBRE 1836.

POUR PRESIDENT
M. VAN BUREN.

POUR VICE PRESIDENT:
RD. M. JOHNSON.

"Je préfère que non seulement vous, mais la population entière des Etats-Unis comprenne bien à présent que, si le désir de ceux qui veulent m'élever à la suprême magistrature était satisfait, je devrais, dans l'exercice des fonctions de Président, me montrer toujours l'inflexible et constant adversaire de toutes les mesures du Congrès qui tendraient à abolir l'esclavage dans le district de Columbia, contrairement aux vœux des Etats dans lesquels l'esclavage existe, et je prendrais la résolution que rien ne pourra ébranler de m'opposer à la moindre interférence à ce sujet.—*Martin Van Buren*.

ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DES E.-U.

1er. district	J. B. PLAUCHE.
2me. district	T. W. SCOTT.
3me. district	T. LANDRY.
4me. district	A. MOUTON
5me. district	P. E. BOSSIER.

Ligne de paquebots entre Charleston et Liverpool.

Nous apprenons par le *Courier de Charleston* du 17 du courant, sous la foi d'une lettre reçue à New-York, que tous les arrangemens nécessaires avaient été pris pour avoir des paquebots qui devront faire les voyages réguliers entre la Charleston et Liverpool.

Le navire fin voilier Byron a été engagé pour prendre un fret de New-York à Charleston. Il partira de ce dernier port pour Liverpool le premier novembre prochain, comme le premier navire de la ligne. Après lui viendra le *North America* qui partira au premier Décembre; puis, un autre navire neuf dont le départ est fixé pour le premier Janvier.

Cinq trois-mats de première classe, du port de cinq à sept cent tonneaux formeront la ligne.

Quant nous voyons que presque toutes les grandes villes du Nord ont leur lignes de paquebots, pour le Havre, Liverpool et Londres, et que celle de Charleston, elle-même, dont le commerce est, des trois quarts moindre que le nôtre, a senti la nécessité de se procurer de semblables moyens de communication, avec le principal marché de l'Europe, nous ne pouvons que déplorer l'apathie dans laquelle la Nouvelle-Orléans se trouve plongée; apathie qui la fait rester de l'arrière sur toutes ses autres sœurs de l'Union, toutes les fois qu'il s'agit de donner cours à un système d'améliorations bien entendu.

Deux lignes de navires paquebots, l'une pour le Havre, l'autre pour Liverpool, seraient néanmoins un de ces *improvements* indispensables que nécessitent, par dessus toute autre chose, l'étendue et l'importance de notre commerce avec les deux premiers comptoirs du l'ancien continent. Long-tems nous nous sommes occupé de cette question; et s'il faut ajouter foi au rapport fait en mai dernier par la commission des négocians chargés de mettre le projet à exécution, l'Abeille aurait eu tout le mérite de la chose, et ce serait à ses argumens qu'il faudrait attribuer cette sorte d'émulation qui a régné pendant quelque temps parmi le haut commerce de la Nouvelle-Orléans. Des résolutions furent adoptées à l'effet d'établir deux lignes de paquebots pour l'Europe. Tous les négocians en général sentaient la nécessité de cette mesure; mais lorsque l'on en vint à l'article des finances, c'est-à-dire lorsque les listes de souscription furent ouvertes à l'effet de former le capital de l'entreprise, personne ne se présenta pour fournir sa quote part: de sorte que le projet avorta complètement. Il fallut donc ajourner la question à une époque plus opportune; attendre, non pas que les circonstances changeassent, car elles seront toujours les mêmes, mais que les hommes, ceux qui sont à la tête des transactions commerciales de notre ville, fussent plus conciencieux qu'ils ne le sont et qu'ils s'occupassent plutôt, des intérêts de la Nouvelle-Orléans que de ceux de New-York;—ce qui malheureusement est tout le contraire

Il est quelquefois pénible pour un journaliste de se voir tellement placé entre son devoir et les abus existans, que ce n'est qu'à l'aide des vérités les plus dures qu'il puisse parvenir à appeler l'attention publique sur les moyens à employer pour arrêter le mal qui se propage. Mais quelque désagréable que soit pour lui sa tâche, il n'en doit pas moins pour cela rester ferme à son poste. fidèle à son mandat; et, nouveau Curtius. savoir même, si l'occasion l'exige, se précipiter dans le gouffre pour sauver la patrie. Lorsque le vautour de Prométhée ronge les entrailles d'un peuple entier, sa vigilance et sa sollicitude doivent chercher à détourner les coups de bec, qui ne tuent pas il est vrai, mais qui perpétuent à jamais l'agonie de la victime. Et quand enfin l'ambition et la cupidité de quelques hommes (vrais cancers qui dévorent la prospérité générale) viant en contact avec son ministère, c'est d'un fer rouge qu'il doit s'armer s'il veut brûler et cicatriser à temps la place saignante.

Mais quel est donc ce vautour affamé, quel est ce cancer qui dévore la prospérité de la Louisiane? La réponse ne doit-elle pas être sur toutes les lèvres? New-York! Voilà l'implacable ennemie de notre commerce, de notre grandeur et de notre richesse à venir; ou du moins, si elle ne l'est pas, elle veut que nous soyons à tout jamais sous sa dépendance immédiate. C'est son marché qui doit régler le nôtre; ce sont ces flottes de navires marchands qui doivent encombrer notre port, s'emparer de nos immenses produits, les porter sur tous les points de l'univers, les vendre à son profit, et nous donner en échange les denrées qu'elle va chercher en Europe, en Asie et en Afrique, et même sur notre propre continent. Des lignes de paquebots louisianais mettraient la Nouvelle-Orléans en état de lutter avec avantage contre elle; nous ferions nous-mêmes nos exportations et nos importations; nous réglerions à notre gré le cours de notre marché; nous pourrions recevoir de première main et fournir toutes sortes de marchandises aux diverses places commerçantes de l'intérieur, au Mexique, aux Indes occidentales, à la Côte-Ferme, enfin à tous les comptoirs de l'Amérique. Voilà ce que redoute New-York; et pour réussir à nous tenir dans une espèce de vasselage à son égard, elle s'opposera vivement à l'établissement d'aucune ligne de paquebots entre la Nouvelle-Orléans et l'Europe.

Mais comment, nous demandera-t-on, l'influence de New York peut-elle aller jusqu'à nous empêcher d'avoir nos propres paquebots?—Comment? par l'entremise de ses agens à la Nouvelle-Orléans. On n'ignore pas que les sept huitièmes des maisons de commerce de la Nouvelle-Orléans ne sont que des sortes de succursales ou des branches de celles de New York. Leurs plus grands intérêts étant dans cette dernière ville, elles doivent donc faire tous leurs efforts pour lui conserver la suprématie du commerce. Elles gagnent des deux côtés par l'envoi de nos denrées sur les bâtimens de New-York. New-York continue à fournir à notre marché les denrées qu'elle reçoit de l'étranger. Elle les obtient de première main; et par l'entremise de notre port. elle peut verser, dans l'intérieur et sur toutes les côtes occidentales du golfe du Mexique, un chiffre de marchandises dont la valeur ne peut être moindre de vingt-cinq à trente millions de piastres annuellement. Si nous faisons un commerce direct, au lieu d'être la vassale de New York, la Nouvelle Orléans marchera sa rivale, et lui fera perdre le débouché de ces vingt-cinq ou trente millions. Ses agens de New York doivent donc travailler de manière à empêcher que notre ville ne fasse jamais aucune espèce de commerce direct avec les ports de l'Europe, à moins que ce ne soit avec ses propres bâtimens.

Il nous semble déjà entendre dire à quelques optimistes: "Mais notre commerce n'est-il pas aussi vaste que nous puissions le désirer? Soit que *ce commerce* se fasse par le moyen des bâtimens de New-York ou bien avec les nôtres, le même résultat n'a-t-il pas lieu pour nous, puisque ces navires vont de la Nouvelle Orléans à Liverpool et au Havre, et s'en reviennent avec des chargemens complets pour notre marché?"—Non, il n'est pas aussi étendu qu'il devrait l'être. Ce mouvement de notre port, quelqu'animé qu'il soit n'est pas ce qu'il pourrait devenir. La Nouvelle Orléans. dont la position la rend le premier et le principal comptoir de l'Ouest, du Mexique, des Antilles et de l'Amérique du sud, devrait, pour remplir les besoins de son commerce, avoir des communications directes avec toutes les parties habitées du globe. Il faudrait que ses flottes, comme celles de New-York, pénétrassent dans l'Inde, dans la Chine, au Japon, et généralement dans tous les ports de mer de l'ancien ou du nouveau monde, partout où il y a de riches produits à prendre et d'immenses bénéfices à faire. Il est temps que notre ville secoue les chaînes qui lui sont réservées et auxquelles elle n'échappera jamais, tant qu'elle sera sous la dépendance de New-York. Il est temps, enfin, qu'elle secoue le joug et qu'elle dise: *Je veux marcher de pair avec les villes les plus puissantes de l'univers!*

Que l'on fasse attention que le pouvoir de New-York sur nous est tellement évident, qu'il n'y a pas jusqu'à notre fret qui ne soit réglé par elle. C'est elle qui établit presque tous nos cours, surtout en fait de marchandises sèches. Cela ne doit-il pas paraître suffisant pour nous engager à avoir un commerce qui ne soit pas sous sa dépendance? Établissons donc nos lignes de paquebots. Ce moyen de communication a été trop avantageux à toutes les villes du Nord, pour ne pas croire que les mêmes avantages auront lieu pour nous.

Mais après avoir indiqué le mal, ne conviendrait-il pas d'enseigner le remède? Que faudrait-il donc faire pour réparer les préjudices que nous occasionnent l'apathie ou la partialité intéressée de plusieurs négocians de notre ville que l'on reconnaît pour être les agens des maisons de commerce de New-York? Il faudrait, (l'œuvre est tout à fait Louisianaise et mérite l'immédiate attention du peuple en général, et plus particulièrement celle de ses représentans à la Législature); il faudrait, disons nous, établir une banque qui serait appelée "Banque Commerciale et Maritime," avec un capital de cinq à six millions de piastres, dont un ou deux millions seraient employés à construire les premières lignes de paquebots. Cette institution aurait, en outre de son droit d'escompter, celui de donner des polices d'assurance maritime. Et pour rendre l'œuvre encore plus Louisianaise, et plus digne en cela d'être soutenue par la population entière, cette institution, paierait à l'Etat un bonus annuel de $ qui serait employé à améliorer la navigation du fleuve et à effectuer la fouille des passes. Sur le montant des bénéfices, il y aurait en outre annuellement une réserve de $ qui serait consacrée soit à remplacer les bâtimens de la ligne lorsqu'ils ne seraient plus en état de service, ou bien à y en ajouter d'autres.

Ce projet qui peut paraître gigantesque est trop important pour ne pas être pris en considération et discuté convenablement. L'institution de cette Banque serait une de ces mesures les mieux calculées pour hâter la prospérité de la Louisiane. Espérons donc que nos concitoyens y réfléchiront avec toute l'impartialité possible; qu'ils nous fourniront toutes les communications qu'ils croiront devoir nous faire à ce sujet, et qu'ils se joindront à nous pour nous aider à préparer une charte qui sera présentée à la prochaine session de la Législature.

RECOLTES DE SUCRE.

Une personne arrivée hier de la paroisse St. Jacques nous informe que les récoltes de sucre ont l'aspect le plus favorable: on craignait cependant que les pluies qui régnaient dans le cas où elles continueraient encore ne leur fissent un tort considérable. Si le beau temps se manifeste pour le reste de la saison la récolte sera très abondante.

CHOLERA A CHARLESTON.

Du 12 au 13 courant il y a eu 12 nouv. cas et 2 décès. du 13 au 14 11 cas et 3 décès. du 14 au 15 6 cas et 2 décès, et du 15 au 16, 6 cas et 4 décès. Sur le nombre des malades en traitement, pendant ces quatre jours, il était mort, en outre, trois personnes. Résultat total de la maladie depuis son apparition 181 cas—63 décès.

Nous sommes fâché de trouver dans le Southern Patriot du 15, que la maladie s'était portée, à la campagne, sur l'habitation du colonel Pinckney. Six nègres étaient tombés malades: sur ce nombre, il y avait eu quatre décès.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Par l'arrivée à Boston du navire *Empire*, venant de Trieste et ayant touché à Gibraltar, on a reçu des nouvelles plus récentes d'Espagne et dont la plus importante est celle d'une insurrection qui a eu lieu à Malaga, dont le résultat a été l'égorgement des gouverneurs civil et militaire de cette place et le triomphe du parti de Mendizabal.

Ces nouvelles représentent la situation actuelle de l'Espagne comme étant très alarmante. La population de Madrid paraît être très mécontente et fatiguée des longueurs de la guerre civile. Dans les faubourgs de la capitale il y a eu des tumultes assez graves, plusieurs personnes, même, y auraient perdu la vie. A Ségovie les autorités se sont vues obligées d'employer les mesures les plus sévères pour garantir la ville contre un coup de main.

Deux expéditions carlistes ont été envoyées en Arragon et dans la Castille, et l'on craignait que le but de ce mouvement ne fut une attaque contre Valladolid. Des rapports subséquens annoncent cependant que ces troupes ont été battues et dispersées dans les montagnes.

Mina a lancé une proclamation, menaçant d'un châtiment sévère tout habitant des villes ou villages qui pourrait à l'avenir assister l'ennemi ou obéir à aucune de leur requête pour des secours, à moins qu'il ne fut prouvé que le nombre des troupes ennemies ne laissait aucune chance d'opposition ou de résistance.

INSURRECTION A MALAGA—LA CONSTITUTION DE 1812 PROCLAMEE.

Une insurrection a eu lieu à Malaga dans la nuit du 25 juillet, dans laquelle les gouverneurs civil et militaire de la ville furent massacrés et le triomphe complet du parti de l'ex ministre Mendizabal assuré.

Il paraîtrait que les partisans du décret royal et ceux de l'ex premier ministre avaient respectueusement dressé des listes de leurs candidats pour la représentation nationale aux Cortes, dont la réunion devait avoir lieu en août. Quoique défaits dans la capitale les premiers triomphèrent dans les autres villes du district électoral. Lorsque ces nouvelles arrivèrent à Malaga, les adhérens de Mendizabal firent des préparatifs pour un mouvement révolutionnaire. Ils réussirent à corrompre huit cents hommes de troupes récemment envoyés dans cette ville pour défendre les gouverneurs que l'on savait être deux chauds soutiens du statut de la couronne et qui avaient à plusieurs reprises été insultés par la populace. Dans la nuit du 25, la garde nationale prit ombrage sur quelque changement que le gouverneur militaire, disait-on, avait l'intention de faire. Elle renforça le détachement de service au poste principal, et comme la foule commençait à se répandre dans les rues, l'ordre fut donné de battre la générale.

Le gouverneur militaire, vétéran couvert de blessures, dont la valeur s'est montrée souvent sur le champ de bataille, s'est rendu immédiatement au poste principal, accompagné d'un aide-de-camp et s'est écrié: "Messieurs, qu'est-ce qu'il y a? quel est le but de cette conduite étrange?" Sur ce, un homme de la garde nationale lui présenta un pistolet sur la poitrine, qui rata néanmoins. "Le pistolet ne m'effraie pas!" s'écria le vétéran, et entrant au corps de garde il cria au secours. Quelques-uns des gardes pointèrent leurs fusils sur lui. "Gardes nationaux, s'écria le gouverneur, est-ce de cette manière que vous récompensez la victoire que j'ai obtenue à Puente la Reyna?" On lui répondit par une décharge de coups de fusils, et son corps fut ensuite percé en vingt endroits avec la bayonnette, par les gardes nationaux.

Dans l'intervalle, le gouverneur civil, le brave comte Donadio, entendant battre la générale, se rendit au couvent où les troupes étaient stationnées et se mit à leur tête; mais il vit bientôt qu'il ne fallait pas compter sur elles dans une affaire avec la garde nationale. Et à l'approche d'un corps nombreux de lanciers nationaux qui criaient à haute voix, "La constitution pour jamais!"—"Mort aux tyrans!"—Mort aux Pastaleros!" —"A bas le statut royal!" &c.; il se retira en dedans des murailles et ordonna de fermer les portes; un autre attroupement considérable d'insurgés encombrait les rues, battant la caisse, tirant des coups de fusil; et criant à tue tête, "A bas la république!"

Un pour-parler ayant eu lieu entre les troupes régulières et la garde nationale, les premières abandonnèrent et se joignirent aux insurgés, en criant "*L'union pour toujours*"! Et après avoir désigné aux gardes le gouverneur qui cherchait à effectuer sa fuite, déguisé sous les habits d'un soldat ordinaire, celui-ci reçut immédiatement une décharge de mousqueterie qui l'étendit mort sur la place. Son corps fut traîné sur la place publique où il resta exposé jusqu'au lendemain au matin.

Le 26 du courant, la CONSTITUTION de 1812 a été solennellement proclamée et jurée, et une nouvelle junte a été établie, dont le président est le même commandant des carabiniers qui présidait la junte provisoire. Le nouveau gouvernement a recommandé rigoureusement le maintien de la tranquillité publique.

Continuation des nouvelles apportées par le Sully.

Une lettre de Bayonne, du 28 juillet dit que tous les bureaux publics &c. ont été transportés de Vittoria à Miranda, sur l'Ebre, dans la crainte que cette première ville ne tombât entre les mains des Carlistes; le général Cordova s'étant retiré de Vittoria avec les forces sous ses ordres.

—Le général Aldama, gouverneur de Barcelone, marchait sur Figueras avec un corps nombreux de troupes, pour venger, en punissant les assassins, le meurtre commis sur la personne du brigadier général Tena, ci-devant gouverneur de Figueras, qui avait été assassiné dans les derniers tumultes de cette ville.

—Le roi Léopold est arrivé à Bruxelles le 26 juillet. Sa Majesté venait de faire une visite à Paris

—Le journal parisien "*La Paix*, du 30 juillet dit que quelques jours auparavant, la police eut vent qu'un certain individu prenait des mesures pour assassiner le roi. L'individu fut arrêté, avoua son intention et nomma sur le champ un complice qui, dit-il, se réjouirait de mourir pour une semblable cause. Le complice fut également arrêté.

—Plus de six mille passeports, dit-on, ont été délivrés à Paris dans l'intervalle de deux semaines à des individus qui désiraient quitter la capitale. Cette circonstance est attribuée à l'alarme produite par les arrestations et les rumeurs de conspiration &c.

Le Journal du Commerce dit que M. Thiers le président du conseil, vit dans une perpétuelle terreur. Rien ne lui serait de l'idée qu'on en veut autant à ses jours qu'à ceux de Louis Philippe; c'est pourquoi il fait stationner des gardes autour de sa maison de jour et de nuit, et ne voyage jamais sans une escorte. Dans l'intervalle, quelques uns des journaux parisiens se moquent de cette panique, en ce qu'il n'a jamais été question d'aucune conspiration.

—On disait à Paris que le Sultan de la Turquie menait des mesures pour établir dans ses domaines une espèce de milice à l'instar du Landwehr allemand.

—Le mémorable Hassuna D'Ghies, ci-devant de Tripoli, vient d'être nommé, par le Grand-Sultan, éditeur du Moniteur Ottoman, en remplacement de M. Blacque, décédé. Le sultan, lui-même contribue très souvent à l'entretien de ce journal. Sa Hautesse, en outre, a fait un présent à la veuve de M. Blacque de vingt-cinq mille piastres turques (environ $16,470) et lui a accordé une pension annuelle d'environ huit mille de nos piastres.

—Le Maréchal Marmont est fortement occupé à achever la publication de ses mémoires.

—Les habitans de Naples s'attendent journellement à une nouvelle irruption du Vésuve.

—Le prince de Joinville fils du Roi des Français est parti de Paris pour Toulon le premier août, il doit s'embarquer en qualité de lieutenant, à bord de la frégate l'Iphigénie, prête à mettre à la voile pour Alger.

—Quoique les journaux allemands eussent annoncé que par suite de l'attentat d'Alibaud, le roi de Naples avait renoncé à son désir de visiter Paris, cependant nous voyons que Sa Majesté a changé d'idée, car on l'attendait dans cette capitale, où il devait arriver dans la première semaine d'Août.

—M. Darming, gérant principal de la Gazette des tribunaux, et co-éditeur du Constitutionnel, est mort à Paris le 31 juillet.

☞ Dans un de nos numéros précédens nous avions fait mention d'un jugement de la Cour de Cassation de Paris, et des procédures qui y avaient eu lieu, au sujet d'un duel entre deux individus de Bordeaux, dont le résultat avait été la mort d'un des champions. Les parens du défunt attaquèrent le survivant en dommages et obtinrent un jugement en leur faveur pour la somme de cinq mille et quelques cents francs. Dans nos baisses de la Gazette des Tribunaux nous trouvons à ce sujet le beau discours de M. Dupin sur le duel. Nous l'offrons à nos lecteurs, avec cette persuasion qu'il sera accueilli avec le plus vif intérêt.

"On prétend qu'autrefois le duel était traité avec trop de rigueur: la peine de mort, était instituée pour arrêter des gens qui ne craignent pas la mort; une peine plus modérée avec la perte des droits civils, l'exclusion des fonctions publiques atteindrait mieux le but; soit, mais en attendant, de ce que le duel n'est pas puni de peines particulières par une loi spéciale, s'ensuit-il que ce soit un acte entièrement permis? Non. Il a suivi de mort ou de blessures entre dans la catégorie des blessures et des meurtres, par cela seul qu'il n'en est pas excepté; l'absence d'une loi qui en ait fait un *crime à part*, ne l'a pas fait passer au rang des faits louables ou innocens.

"Les tribunaux, il faut le dire, ont apporté trop de mollesse dans cette question des duels. On parle de préjugé qui les protège; mais ce préjugé doit-il donc être partagé par les magistrats? Leur premier devoir n'est-il pas de savoir s'en défendre? Eh quoi! d'ailleurs, à une époque où tant de choses ont été abolies uniquement parce qu'elles ont paru fondées sur des préjugés (quoique ces préjugés fussent quelquefois très respectables,) on aurait retenu précisément celui auquel on devait le moins faire grâce: le préjugé le plus destructif de la morale, de l'ordre social de l'obéissance aux lois, de la soumission aux magistrats!

"Le duel, messieurs, c'est l'état sauvage, c'est non pas le droit, mais la raison du plus fort et du plus adroit, et quelquefois du plus insolent!

"Dans l'enfance de notre société, on a pu voir le combat judiciaire: cela tenait à la barbarie du temps. Les hommes ne savaient pas faire justice, ils en appelaient à ce qu'ils croyaient, au "jugement de Dieu!"

"Mais alors même on cherchait encore là quelque forme de la justice. La procédure du combat y était; il y avait un juge de camp: on retrouvait encore là une sorte de régularité, un concours de la puissance publique: on ne la bravait pas; s'il y avait ignorance absolue de la civilisation, il n'y avait du moins ni révolte, ni insubordination.

"Mais du moment où la civilisation, l'ordre social, les idées saines de gouvernement eurent fait des progrès, dès qu'il y eut des lois plus humaines, des tribunaux plus instruits, les duels furent défendus comme une infraction au droit; et ils ne le seraient pas sous un gouvernement constitutionnel, c'est-à-dire un gouvernement qui, plus qu'un autre, doit être le gouvernement du droit et de la loi!

"Le duel ne constitue pas seulement une attaque ou un délit contre les particuliers, comme un vol ou un assassinat ordinaire. C'est avant tout un trouble à la paix publique, un mépris de la loi, une protestation contre l'organisation sociale. On se gouverne soi-même, on se fait justice à soi même, on méprise la souveraineté du pays dans lequel on vit; aussi jadis, sous la législation de Louis XIV, le duel était-il avant tout un crime de lèse-majesté!

"Un tel ordre de choses peut-il être toléré? Eh quoi! si une rixe éclate entre deux hommes du peuple, et qu'il en résulte quelques coups de poing; si quelques compagnons de diverses professions se donnent rendez-vous avec des bâtons, on intervient, on les sépare, on leur fait un procès correctionnel; et cela on a raison. Mais que l'on se provoque à l'épée ou au pistolet, qu'il s'agisse, non plus de quelques contusions, mais de la mort même, on revendiquera l'impunité! on ira plus loin, on dira que les combattans ont *satisfaits à l'honneur!* Les journaux en rendront compte avec ostentation, avec éloge! Et voilà, comme au sein d'une société polie, qui se vante d'avoir surpassé en civilisation les autres siècles, et qui, dans son orgueil, défie tous les siècles à venir, on jette dans les esprits l'idée que les citoyens peuvent appeler de tout à la force, placer toutes les questions à la pointe de l'épée, et mettre leur volonté individuelle à la place de la loi!

"Non, non, Messieurs, quelque soit à cet égard le préjugé (et j'ose l'affirmer, il est moins général qu'on ne le prétend,) je ne crains pas de m'élever contre lui de toute la hauteur de mes fonctions, et de proclamer que le duel est la violation de toutes les lois divines et humaines.

"Voici le devoir des magistrats: chaque fois qu'un homme est trouvé mort ou blessé, il doit y avoir une instruction judiciaire. Les procureurs du roi sont coupables s'ils ne requièrent pas une information. Tout duel doit être suivi de poursuite; elles auront pour objet d'éclairer les causes du duel; causes souvent les plus futiles, provocations insensées, grossières, de gens qui ne se connaissent pas, qui ne se sont jamais vus et ne se reverront peut être jamais; de misérables querelles de théâtres, où l'un réclame le silence, il en a le droit, où l'autre s'en offensera jusqu'à adresser une provocation; et voilà une cause de duel! Voilà pourquoi une femme perdra son mari, une mère ne reverra plus son fils!

"La grande objection est que le duel est utile pour punir des faits qui échappent à la répression ordinaire. Il faut alors que ces faits soient bien peu de chose; car les lois répriment, non seulement les crimes, mais les délits et les simples contraventions; elles punissent, non seulement les blessures, mais les coups l'outrage, les simples menaces; elles condamnent la calomnie, la diffamation, l'injure; et pour un fait qui apparemment ne sera rien de tout cela, un homme méconnaît des lois, en défiance des magistrats, entreprendra de son chef d'infliger la peine de mort à celui dont il croit avoir à se plaindre; se faisant ainsi dans sa propre cause, législateur, juge et bourreau.

"Pour légitimer de telles violences, on fait encore d'autres sophismes; c'est, dit-on, une rencontre.... Mensonge, car si on se rencontre, c'est qu'on s'est donné rendez-vous à jour, lieu et heures fixes. Celui qui a tué l'autre était en état de défense, dit-on encore. Non, répondrai-je; car ici chacun est en état d'agression; on s'attaque mutuellement, et la plus sûre défense est la mort que chacun cherche à donner à son adversaire.

"Poursuivez donc, poursuivez devant le jury; c'est le jugement du pays, et, à ce titre, on peut dire que le jugement des duels doit surtout lui être dévolu. Si le jury, influencé par le préjugé ou subjugué par les faits, veut prononcer un verdict d'acquittement, il le fera, mais alors même on aura satisfait à la loi, on lui aura rendu hommage, en ce sens que c'est dans son sanctuaire que l'acquittement aura été prononcé; il aura fallu comparaître, lui demander un bil d'indemnité. Si, au contraire, le jury croit qu'il y a culpabilité, mais s'il voit dans les faits qui ont amené ou accompagné le duel, des motifs d'excuse, il déclarera l'existence de circonstances atténuantes, et la peine sera proportionnellement adoucie. Enfin, s'il s'agit d'un de ces duels inexplicables, de gens qui en font profession, où un homme inoffensif, inexpérimenté, aura été provoqué et victime, où le duel apparaîtra avec tous les caractères d'un assassinat, la peine de ce crime sera prononcée. Ainsi, l'échelle est complète depuis la peine de mort jusqu'à l'acquittement.

"Ainsi, la justice ne sera plus méconnue ni bravée; elle fera sentir sa redoutable et légitime action. Au grand jour de l'audience, la mère de famille fera plaider la cause de sa douleur; ses habits de deuil, le désespoir de son accent feront le supplice de l'accusé; la parole publique se joindra à la sienne, et dût suivre un acquittement, il en résultera toujours une vive impression, un utile enseignement. Les journaux rendront compte de cette audience, et au lieu de l'apologie du duel, on lira la flétrissure de ses excès. Qu'on parle encore du préjugé! Voilà le moyen de le détruire, de lutter contre lui et de mettre une opinion saine à la place d'une opinion insensée.

"Voyez s'il n'est pas temps d'apporter un remède au mal! Il gagne jusqu'aux écoliers, ils font aussi du point d'honneur. Hélas! que feront-ils donc quand ils seront hommes, si, dès l'enfance ils s'élèvent dans cette idée que chacun dans ce monde est l'unique vengeur de sa propre cause, sans subordination à aucune loi, sans recours à l'autorité d'aucun magistrat?

"N'a-t-on pas vu un duel pour l'histoire, entre l'historien d'une part, et de l'autre un officier qui trouvait qu'on avait pas assez bien traité la gloire de son général, comme si la vérité d'un fait historique pouvait dépendre d'un coup d'épée! Duel plus insensé mille fois que celui qui fut ordonné, en 978 pour décider une question de représentation en matière de succession, car au moins ce duel devait faire l'arrêt et décider la question, tandis que la mort de l'historien n'aurait pas changé l'histoire. (Vive sensation.)

On ne s'arrête pas dans cette carrière envers les fonctionnaires appelés en duel, en raison de leurs fonctions. Des duels parlementaires, des députés provoqués pour avoir signalé avec imprudence ou avec courage des faits qu'ils ont cru de leur devoir de signaler au pays! On pourrait ainsi voir les juges amenés en champ clos pour soutenir le bien jugé de leur sentence, comme au douzième siècle où l'appel était considéré comme un démenti. (Nouveau mouvement).—Messieurs, si le préjugé se perpétue encore dans quelques esprits, il n'en est pas moins féroce! il n'en est moins absurde! et le moment, je pense, est venu de dire: *Honneur à ceux qui refusent un duel!* et qui rendent ainsi hommage à la loi du pays, à la sociabilité toute entière.

"On fait valoir une dernière excuse, c'est la convention des parties; *Est-ce donc que tout peut tomber indifféremment par convention?* L'orgueil humain ne voudrait-il donc s'arrêter devant aucune barrière? N'y a-t-il pas des choses, des actes, des faits qui ne peuvent faire la matière licite des contrats. Est il vrai qu'un homme soit propriétaire de lui même au point de pouvoir mettre sa vie en compromis? Dans mon opinion le suicide est un forfait; l'homme appartient à la terre par son corps, à Dieu par son ame; il n'a pas le droit de s'anéantir avant le temps! Autrement, et s'il peut se tuer lui même, il pourra donc aussi valablement dire à un autre de le frapper? en prier un ami? en charger un mercenaire! Eh bien! le suicide est déjà la moitié d'un duel! Dans l'un, on ne dispose que de sa vie; dans l'autre, on dispose de sa vie et de celle d'autrui. Les deux contrats ne sauraient être permis.

"Je forme le vœu sincère pour que la loi pénale s'explique en France comme elle l'est en Belgique, où le magistrat est plus sainement entendu, plus moralement appliqué. Je désire que la question se produise nettement; je la traiterai non à l'improviste comme aujourd'hui, mais d'une manière plus complète et plus étendue; j'appellerai sur elle tout votre examen; nous détruirons ainsi le préjugé fatal qui a pu s'attacher à une jurisprudence antérieure, trop peu réfléchie. Aujourd'hui, et dans la question purement civile qui vous est soumise, je conclus au rejet du pourvoi, en accordant tous mes éloges à la cour qui a rendu ce que j'appellerai un très bel arrêt.

"Je conclus au rejet de la requête."

"Attendu que l'arrêt attaqué, en jugeant que nul ne peut se faire justice à soi-même; que lorsqu'un meurtre a été commis en duel, il en résulte le plus grand préjudice qui puisse donner lieu à une action en dommages-intérêts; que le comte de Lamarthonie, en tuant en duel le fils unique de la veuve Baudet, s'est incontestablement rendu passible de dommages envers cette veuve; que par ses diverses décisions, l'arrêt attaqué loin d'avoir mal interprété l'art. 1382, en a fait au contraire une sage application, et a par là rendu un bon hommage aussi éclatant que salutaire aux principes de la morale; pour ces motifs rejette."

DERNIERES DATES.

New York,	10 sept	Washington,	6 sept
Philadelphie,	10 sept	Baltimore,	6 sept
Charleston,	17 sept	Boston,	3 sept
Paris,	4 août	Havre,	5 août
Liverpool,	9 août	Londres	8 août
Bordeaux	20 juil	Havane,	12 sept
Mexico,	20 août	Vera Cruz	27 août

COMMERCIAL.

HAVRE, 1er août.

Ventes de coton, aujourd'hui, 1 f. 45 c.; Georgie, courte soie, 1 f. 35 c.

HAVRE, 2 Août.

COTON.—Il s'est fait de petites ventes de Louisiane à f145, et de la Géorgie à f135.—Café—De grandes ventes d'Hayti de 107f à 111f et quelques unes de Rio de 108 à 105f.

Marché du Hâvre, 5 Août.

Un postscriptum d'une lettre de New York, du 10, dit: "le navire Austin, capitaine Sinclair, est arrivé hier soir, et a été mis en quarantaine pour trente jours. On pense qu'il sera permis aux passagers de venir en ville. Les lettres du Hâvre sont du 5. Le marché était à peu près dans le même état que le 3.—peu de transactions.

Etat comparatif de l'importation et de la consommation de Sucre, en France, pendant le premier semestre de 1835 et 1836.

Le Moniteur de Paris donne le tableau suivant des importations et de la consommation des sucres des colonies françaises, et autres, pendant les premiers six mois de 1835 et 1836. En 1835, les importations s'élévaient à 43,000,598 kil., et en 1836 à 35,858,871 kil.; laissant pour l'année actuelle un déficit de 7,145,727 kil. En 1835, la consommation de la France a été de 36,428,000 kil.—et en 1836, il n'est que 32,072,000 kil. Ainsi la quantité de sucre ré-exportée a presque doublé. Dans tout le premier semestre de 1836 elle s'est élevée à 6 millions de kilogrammes, tandis qu'en 1835 pendant le même laps de temp, elle n'atteignait pas. 4 millions.

Actions américaines. Londres 6 août. Banque des Etats-Unis £25 5s; Louisiane de 1870 £25 10s; Banque de la Louisiane £25 10s à 26; Banque des Habitans du Mississippi £26 10s dito du Tennessee £23 10s. les 6 pour cent de la Floride 96 1/2 à 97 1/2; les 5 pour cent do 105; les bonds du Canada 101 1/2; les 5 pour cent de l'Ohio 107; les 5 pour cent de la Pennsylvanie 96.

LIVERPOOL, 3 août.

Coton.—Il y a plus d'activité dans le marché au coton aujourd'hui, les ventes s'étant élevées à 5000 balles, et les prix de la semaine dernière ayant été pleinement soutenus. Samedi, 2000 balles ont été vendues.

LIVERPOOL, 5 août.

Coton.—Il y a eu une demande soutenue durant la semaine, tant par le commerce que par l'exportation; et pour les premières qualités, qui ont été les plus recherchées, on a obtenu les prix des cours les plus élevés. tandis que les qualités ordinaires à moyennes, de presque toutes les descriptions sur place, continuent à être calmes, et les prix de 1/8 à 1/4 par livre plus bas. Ventes de 19,670 balles, dont 2,800 Bowed-Georgia 7 3/4 à 11 3/4, 260 Sea Island 20 à 39; 98 idem tachés 10 à 18; 4,360 Mobile 7 3/4 à 12; Alabama, &c. 7 1/4 à 10; 6,780 Nouvelle-Orléans, 7 3/4 à 13. Les importations de la semaine ont été de 33,459 balles; idem dans le royaume, cette année, 783,108; idem, l'an dernier, 703,406; augmentation sur les importations, 78,702.

LIVERPOOL, 8 août.

Notre marché a continué dans le même état de langueur jusqu'à ce jour, plus particulièrement dans les transactions de coton qualité commune à ordinaire, qui se sont faites, ces jours derniers, à une réduction de 1/8 par livre, tandis que les qualités bonnes et fines ont continué à être demandées aux prix courants. Néanmoins, nous avons eu aujourd'hui plus de demandes pour toutes les descriptions, et environ 5000 balles ont été vendues à des prix un peu plus élevés qu'on l'aurait obtenu ces jours derniers, bien que les demandes n'aient été faites que par le commerce et les consommateurs. Les ventes de samedi ont été à 3000 balles. L'approvisionnement de notre port est estimé à environ 298,000 contre 253,000, à la même époque, l'an dernier. La quantité de coton américain est d'environ 217,000, ce qui fait une augmentation de 8,000 balles.

ALEXANDRIE, 8 septembre

Farine. — Hier, le prix dans les waggons était de $8 62 à 8 70.

Grains. — Le froment n'a pas subi de changement; mais, dans les waggons, il vaut de 87 à 90 c.; par cargaison de commande, de 93 à 98, pour blanc et mêlé; jaune supérieur, 95. Nous voudrions appeler l'attention de nos amis de la campagne sur ce fait: que le maïs, dans les wagons, ne rapporte pas autant que le maïs par cargaison; la différence varie de 2 à 5 cts.

PETERSBOURG, 8 septembre.

Farine.—Celle de famille, $12; superfine. $10.

Coton—Point de changement: les demandes sont les mêmes que nos dernières citations.

Tabac.—1$ par 100 liv. plus bas. Nous quotons les lugs de qualité de $2 3/4 à 5 3/4. Feuille de qualité, de $5 1/2 à 9 50.

AUGUSTA, 13 septembre.

Coton.—Les recettes du nouveau, pendant la semaine montaient de 150 à 200 balles, et presque tout a été vendu aux prix moyens de 17 à 17 1/2 cts. Celui reçu jusqu'à ce jour de la nouvelle récolte, est d'une qualité un peu inférieure à celui de l'an passé, et si la balance à venir n'est pas de meilleure qualité, les qualités supérieures seront rares et difficiles à obtenir. Pour les vieux cotons, il n'y a pas beaucoup de demandes; du reste, il n'y en a presque pas

Frets.—Pour Savanah, 37 1/2 cts. par balle, et par le rail-road $1 par balle de coton. Notre rivière continue à être très favorable pour bateaux-à-vapeur.

Marché de Charleston, 17 sept.

Le marché pour les Uplands a été et continue à être sans activité. L'approvisionnement de la nouvelle récolte est très limité, on a reçu seulement 75 balles. Nous n'avons entendu parler que d'une vente de 8 balles carrées, article supérieur à 20 cents. Des ventes de la vieille récolte pendant la semaine s'élèvent à 120 balles: 51 balles à 15 1/2: 53 à 18 3/4: 26 à 19 1/2. En coton longs soie nous apprenons qu'aucune vente n'a été fait.

Riz—La demande n'a pas été aussi bonne la semaine passée que celle d'auparavant. Les prix cependant se sont bien maintenus; au delà de 500 barils ont été vendus principalement à 3 75; une partie seulement à $3 11/16.

Riz en paille—1000 boisseaux à 87 1/2 cts.

Farine—Les arrivages de la semaine s'élèvent à près de 2000 barils Richmond, dont environ la moitié est de la nouvelle récolte. Le reste est un article nouvellement battu. La plus grande partie a été vendue aux trafiquants et boulangers; la nouvelle récolte de $10 12 1/2 à 10 25: l'autre de 9 50 à 9 75.

Grain—Il n'y a eu qu'un arrivage de maïs, 2,100 tonneaux virginiens; dont il s'est vendu beaucoup au dessus de nos cours nominaux. Nous apprenons qu'il y a un grand approvisionnement dans le marché. Point d'arrivages d'avoine ou de pois; 250 paquets de foin ont été reçus pendant la semaine, et se sont vendus à environ nos plus hauts prix.

Comestibles—Le marché au sucre de toutes espaces continue à être sans activité. Environ 50 boucauts muscovadoe ont été vendus des magasins principalement aux détaillans de $9 1/2 à 10. Il n'y a pas eu d'importations.

Café—Nous n'avons connaissance que d'une vente de 140 sacs de Cuba; peut-être le meilleur au marché de 13 3/4 à 14 cts. Depuis notre dernière, il y a eu un arrivage de 400 sacs de Laguira de la côte.

MOBILE, 23 Septembre.

Remarque—Il n'y a eu que peu d'affaires la semaine dernière en gros, à l'exception des ventes à l'encan. La pluie a continué à tomber plus ou moins tous les jours. Les nuits sont fraîches et la ville est dans un état sanitaire. Les arrivages et départs de navires et de bateaux à vapeur, donnent un mouvement aux affaires.

Coton—Reçu cette semaine, de la nouvelle récolte; 300 balles; de l'ancienne 7, total 307. Pas d'exportations. L'existence tandis que la place que sur les navires non expédiés s'élève à 680 balles dont 286 de nouvelle récolte.

Toiles et cordes d'emballage—Un fort lot de toile a été vendu durant la semaine à 26 et 27 principalement, à longs termes, quelques parties de qualité inférieure; mais comme le marché est bien pourvu et que cette vente a été faite sans réserve, on ne peut pas considérer ces prix comme étant ceux de la place. Nous maintenons nos cours de la semaine dernière 26 à 28, d'après la qualité. Cordes de Kentucky 14 à 16; reçu cette semaine 128 rouleaux.

Farine—Les importations de la semaine ont été de 252 barils, partie très fraîche, qui se vend de 9 à 9 50; la vieille 8 50 à 9.

Jambon—Faibles ventes; on a observé une légère hausse dans les qualités moyennes, pas assez cependant pour faire varier les prix de la semaine précédente. Jambon de la partie inférieure 13 à 14; plats-côtés 12 à 13; épaules 9 à 10. Reçu 3 berriques.

Grains—242 sacs maïs ont été reçus cette semaine—Il se vend pour la consommation $1 à 1 10c.

Foin—Il n'en est pas arrivé cette semaine. Il se vend lentement et seulement au détail à $2 le quintal. Il y en a beaucoup sur la place.

Graisse—Reçu 20 barillets, Il vaut 16 à 18 cts, au détail.

Porc—23 barils reçus; faibles ventes à $20 le prime et 24 le mess. Peu sur place.

Mélasse—15 barils reçus. Celui de la Nlle. Orléans se maintient de 45 à 50c. Faibles ventes.

Sucre—5 barils et 3 caisses reçus. On a fait des ventes durant la semaine de 11 1/8 à 12 cts. pour le beau sucre de la N. Orléans, à prendre 10 à 12 boucauts.

Pommes de terre—153 barils, 115 sacs reçus cette semaine. Elles se vendent en petites quantités à $3 le baril.

Whiskey—16 barils reçus. Il y a eu une hausse de 2 à 4 cents sur le rectifié, qui se vend actuellement 50 à 55; commun 45 à 48, faibles ventes.

BLANC DE BALEINE—200 caisses de New Bedford, en débarquement et à vendre par HARROD & QUARLES, 24 rue de la Douane. 26 sept

EN débarquement et à vendre à des prix modérés, 50 balles no 1 Lowell; 50 de cotonnades supérieures, 30 caisses ... S'adresser à ANDREWS & BROTHERS, 19, rue de Chartres. 26 sept

JOURNAL MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés

Navire Eagle, Saul, Boston, Geo Bedford.
Brick Margaret, Swan, Liverpool, L H Gale.
Brick Olive Branch, Crawford, Boston, Geo Bedford.
Brick Rella, Gault, New York, W Porter.
Goëlette Elizabeth, Forsyth, Pensacola, capitaine.

Arrivés.

Bateau de remorque Pilot, Morrison, des passes, ayant mis en mer la barque Josephine. Il a amené le navire New Orleans, Trenton, le brick Swan, Nelson et la goëlette Pocahontas.
Navire New Orleans, Purington, de Liverpool, à H C Cammack
Brick Swan, Snell. 14 jours de Philadelphie.
Navire Trenton, Pratt, 20 jours de Boston.
Brick Nelson Clark, Crowell, de Bath.
Goëlette Pocahontas, Irwin, de la Havane.
Bateau de remorque Whale, des passes, ayant mis en mer la goëlette Shenandoah. Il a amené deux navires—à l'ancre endedans de la barre les navires Andes et William Tell, et la barque Josephine, devant mettre en mer.
Navire Powhattan, McCerren, 21 jours de N York pour Natchez.
Navire Tremont Cooper, 23 jours de New York, pour Vicksburg.
Bateau à vapeur North Alabama, Taber, de Vicksburg.
Bateau à vapeur Princeton, Perry, de Louisville.
Bateau à vapeur John Nelson, de St. Louis.
Bateau à vapeur Iona, Waring, de St Louis
Bateau à vapeur Heroine, Weymen, Louisville.
Bateau à vapeur Nashville, Simpson, Louisville.
Bateau à vapeur Columbia, Lavaud, Bayou Sara.
Bateau à vapeur Alert, Walker, de Pascagoula.

MEMORANDA.

Arrivé d'ici au Havre, le New Orleans, Agray, et le brick Vernon, Merrill.
A Bordeaux pour ce port, 28 juillet, le Ballechan, Revanche et Louisiana.
A Marseille pour do, le 27, l'Eliza Davidson.
Expédié à New York, pour ce port, sept 8, navire Robert Morris.
Parti de New York pour ce port, le 9 le navire Orleans, Sears.
Arrivé à Gravesend, 22 août, le Medora, Pyke, le Susan Mansfield; le 3, Isaac Hicks, Marshall.
Arrivé à Cowes, 1er août, le Jacob Perkins, Schoof
Arrivé à Liverpool, 3 août, la Milo, Thompson, le 4, l'Arab, Marshall, le Temand, Glodden, le 6, l'Echo, Millett.

AVIS—Une annonce de vente de 1000 lots de terre pour mardi 27 du courant, ayant été publiée par la voie des journaux et affichée à la Bourse, portant entre autres choses, la *promesse de la possibilité d'ouvrir une route de la Levée jusqu'au chemin de Gentilly*; et sur les plans relatifs à cette vente les rues Barthelemy et Mazant et toutes les rues parallèles au fleuve figurant comme étant ouvertes depuis la rue des Bons Enfans jusqu'à la profondeur de 28 arpens.

En conséquence le soussigné déclare au public qu'il n'a pris aucun engagement d'ouvrir la rue Mazant en totalité, la moitié environ de la rue Barthelemy et une partie des rues parallèles au fleuve, comprises entre les deux rues précitées depuis la rue des Bons Enfans jusqu'à 28 arpens de profondeur.

Ces rues ou portions de rues lui appartienant comme faisant partie de deux propriétés acquises l'une de M. Ph. Guesnon et l'autre de M. L B Macarty

Le soussigné proteste contre tout assentiment donné pour lui en ce qui le concerne à l'ouverture de ces rues et se réserve le droit d'y élever à l'avenir telle barrière et d'y faire tels travaux qu'il lui conviendra d'y exécuter.

26 sept—1 (Signé) E. BARTHE.

Note additionnelle à la vente qui doit avoir lieu mardi 27 Septembre, par Domingon et Barnett.

☞ Le propriétaire actuel se réserve deux pieds de terre tout le long de cette limite, bien entendu que cette réserve sera nulle et que les deux pieds feront partie de la voie publique aussitôt que le voisin limitrophe aura fourni sur sa terre le complément de la largeur de la rue Barthélemy. Pareille réserve est faite sous les mêmes restrictions à l'extrémité de la terre achetée de Mr. L. B. Macarty. De cette manière, les acquéreurs des 1000 lots de terre auront seuls le droit à la façade de la rue Barthélemy, jusqu'à ce que le voisin limitrophe ait rempli les formalités ci-dessus annoncées. 26 sept

POUR BOSTON.
Le navire NEWPORT, a besoin d'environ 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour le fret s'adresser à R. GRONING & Co. 26 sept

POUR MATAGORDA.
La goëlette régulière et paquebot URCHIN, fine voilière, capitaine Thomas Bridge, partira sans délai, ayant une bonne partie de sa cargaison engagée; pour le reste du fret ou passage ayant de bons emménagemens; s'adresser à bord, vis à vis la rue St. Louis ou à HARROD & QUARLES, No. 24, rue de la Douane. 26 sept

Pour St. Yago de Cuba—La goëlette espagnole TRES HERMANAS, capitaine Juan José Carbera; ayant la majeure partie de sa cargaison engagée et partira sans délai. Pour fret de la balance du passage s'adresser à GOULE & LAMBERT, au bas de la Levée, no 11, au dessous du railroad. 24 sept

POUR BALTIMORE—Le brick paquebot PILGRIM, capitaine Stevens, est le premier navire pour ce port, il partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord via la rue Julie ou à HARROD & QUARLES, 24, rue de la Douane. 24 sept

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.
LE prix de la farine fraiche est aujourd'hui de $9 par baril; d'après le tarif les boulangers donneront pendant la semaine prochaine à partir de lundi 26 du courant trente trois onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin pèseront vingt-cinq pour cent, en sus.
Nlle Orléans, le 24 septembre 1836. D. PRIEUR, maire. 26 sept

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE Bureau du soussigné est transporté de la rue Royale au No. 54 de la rue Toulouse, entre Chartres et Royale. 26 sept—5 FELIX LABATUT.

UN jeune homme désirerait une place de commis ou d'instituteur, soit à la ville ou à la campagne. Pour plus amples renseignemens s'adresser au bureau de l'Abeille. 26 sept

HARENGS & SAUMON.—300 caisses Harengs; 250 barillets Saumon, en débarquement et à vendre par VILLATTE & TOLEDANO, 56, vieille Levée. 26 sept

100 Barils Huile de Baleine, en débarquement et à vendre par VILLATTE & TOLEDANO, 37, vieille Levée. 26 sept

CERISES—100 caisses Cerises de premier choix, en grandes caraffes, débarqué du navire Mozart, à vendre—rue Toulouse, No. 30. 26 sept

INDIENNES de mode, maintenant en déchargement des navires Kentucky, Shakespeare et Huntsville; 20 colis calicoes assortis, à vendre à bas prix et à des termes accommodans, en gros et en détail. PEET & NORTH, no. 13, rue de Chartres. 26 sept

BURE, TAPIS—Les soussignés ont maintenant en déchargement du navire paquebot Shakespeare, de New York, un assortiment de Tapis de Wilson, Ingrain, Vénitiens et Bruxelles; aussi, des Bures de Bruxelles, Wilson et touffus, de toutes qualités, qu'ils vondront à bas prix et à des termes accommodans. PEET & NORTH, no. 13, rue de Chartres. 26 sept

MARCHANDISES SECHES—S. W. OAKEY & Co., ayant pris des arrangemens pour recevoir directement d'Europe leurs approvisionnemens de marchandises, ainsi que des manufactures mêmes leurs marchandises américaines, sont à présent à même d'offrir ces marchandises au public à un aussi bon marché qu'on puisse se les procurer dans n'importe quelle ville de l'Union.

Les personnes qui résident sur les bords du Mississipi, ou des rivières qui s'y déchargent, et qui achètent leurs approvisionnemens de marchandises sèches à la Nouvelle-Orléans, auront un grand avantage sur celles qui achètent dans les villes éloignées du Nord, en sauvant les dépenses du fret, de l'assurance et autres menus frais, sans compter le temps qu'elles économiseront, attendu que les produits des manufactures américaines et les marchandises d'Europe peuvent être importés directement à la Nouvelle Orléans sans plus de dépenses qu'il n'en coûte pour importer ces marchandises dans un des ports du Nord.

Ils viennent de recevoir par le Mozart, du Havre, un assortiment complet et nouveau de marchandises françaises, consistant en toutes sortes de Challies, Alepines, Mousselines et Batistes de Draper, Batiste de fil et Mouchoirs de batiste, Florence Gros de Naples, Taffetas, Gaze, Satin, Rubans de taffetas et de satin, Mouchoirs de soie, de gaze et de satin, Bonnetterie, Gants, Voiles, Epingles, Agraffes et Fermoirs plaqués Bretelles, Crêpes, Velours, Cravattes &c.

Ils offrent aussi à vendre une grande variété de marchandises qu'ils viennent de recevoir *directement* de Liverpool, parmi lesquelles sont des Draps, Mérinos, Bombazettes, Bombazines, Gilets, Mouchoirs, &c., et un immense assortiment de marchandises américaines qu'ils ont reçu directement des manufactures, telles que Cotonnades blanches et écrues, Kerseys, Ginghams, Etoffes imprimées, Mouchoirs, Cotonnades pour nègres, Basin, Coutil, Satinetts, Draps, Casimires, Flanelles, Peignes. Bonnets, &c. &c.

Rue de Chartres No. 35, encoignure de la rue de la Douane. 26 sept—3

AVIS—La continuité du mauvais temps a tellement abimé le chemin à coulisses de la Nlle. Orléans et de Carrollton, que la Compagnie croit de son devoir de prévenir le public que jusqu'à ce qu'on ait achevé les réparations, les chars des passagers seront les seuls qui feront le service. Ils quitteront

Carrollton à	et la Nouvelle-Orléans à
5 heures du matin	6 1-2 heures du matin.
7 1-2 " "	9 " "
1 1-2 " après midi.	3 " après midi.
5 " "	6 " "

Les chars des rues Jackson et La. Course partiront de la Nouvelle Orléans à 6 heures du matin et continueront toutes les heures.

Lorsque le locomotive sera prêt, le public en sera prévenu. P. CAZENAVE, Secrétaire pro temp. 26 sept—6

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE.
PARTIE marronne de chez le soussigné, à Smith's Point; paroisse de Concordia, Etat de la Louisiane, le dix-huit Novembre dernier, la mulatresse nommée MILLEY, parlant espagnol, français et anglais, âgée d'environ vingt neuf à trente ans, taille d'environ cinq pieds, ayant ses dents gâtées, celles devant étant les meilleures, nez retroussé, un gros doigt du pied gauche ou droit, renversé comme s'il était cassé. Elle a les cheveux presque droits. La dite esclave est bien connue au faubourg d'en haut, et appartenait ci-devant à C H Cook, de la Nouvelle Orléans. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la ramènera au soussigné, à vingt milles au-dessus du Natchez, ou cinquante piastres à celui qui la mettra dans n'importe quelle geole de l'Etat afin que le soussigné puisse la r'avoir. ABNER WILSON, Smith's Point. 26 sept—30

LE navire ROBT. MORRIS, capitaine Waithman, venant de Philadelphie, est en déchargement vis-à-vis le Rail Road. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises. 26 sept.

LE navire MOZART, venant du Havre, est en déchargement entre les deux halles. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises, comme on ne livrera pas un seul colis, qu'aux personnes autorisées à en donner un reçu. 23 sep

AVIS AU PUBLIC—Mon épouse s'étant absentée de mon domicile je préviens le public que je ne paierai aucune dette qu'elle aurait pu contracter depuis le 16 de ce mois, et toutes celles pourrait contracter à l'avenir. 26 sept—3 A. CHAUCIS.

SUCRE BLANC DE LA HAVANE
50 Caisses sucre blanc de la Havane d'une qualité supérieure, en déchargement en dehors de la goëlette Venezia, à vendre par R. GRONING & Co. 26 sept

ECOLE DE DANSE.
ME. BERTUS a l'honneur d'informer le public qu'il fera l'ouverture de ses classes de danse lundi prochain, 3 octobre. Il donnera aussi des leçons à domicile aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. 24 sept—4

LA commission du chemin à coulisses de Washington, recevra des soumissions pour une grande quantité de bois dans les dimentions suivantes:
12 x 12 sur 30 pieds de long,
8 x 8 sur 8 do do
6 x 6 sur 18 do do
soit en bois gras ou en cypre.
Pour plus amples renseignemens s'adresser au bureau de la Compagnie, encoignure Royale et Orléans. J. COMMUNY, président. 24 sept

☞ Jean Meteyer & Co. ont transporté leur bureau, rue du Canal, no. 123, dans la maison de Hagan. 24 sept—3

FOIN à vendre. S'adresser au Bureau de la Presse d'en bas. 24 sept

70 Boucauts Sucre; 27 barils Mélasse; 20 balles Mousse, 1ère. qualité, en débarquement du sloop Jackson, vis à vis la rue Dumaine, à vendre par LEBLANC & HAYDEL. 20, rue Toulouse. 24 sept

SUCRE—50 boucauts sucre, 1ère qualité, à vendre par LEBLANC & HAYDEL, 20, rue Toulouse. 31 aout

100 Caisses Vin de Bordeaux, à vendre par LEBLANC & HAYDEL, no. 20, rue Toulouse. 27 sept

30 Barils Rum du Nord, à vendre par LEBLANC & HAYDEL, 20, rue Toulouse. 17 sept

MELASSE—150 barils melasse, à vendre par LEBLANC & HAYDEL. 20 Toulouse. 31 aout

PORC—Mess M O & P O, à vendre par PERKS & HALL. 5 sept

EN débarquement des navires Bolivar, Kentucky, et Montgomery, de New-York:
100 barils Genièvre double ancre;
10 demi pipes Eau de vie 1ère. preuve;
100 caisses Blanc de Baleine New Bedford;
150 do Fromages Goshen:
A vendre par CARRIERE, DARAN & Co, Nos. 11 et 15, rue St. Louis. 24 sept

A VENDRE—En magasin, 140 barillets graisse, 1ère qualité. E TASTET & A. DELAMARE. 24 sept

RECU:—Grilles en fer fondu de 6 à 12 pouces carrés, pour fourneaux de cuisine et boite pour charrettes. J. LABADIE. 19, rue de la Levée. 24 sept

ON demande un Instituteur français. S'adresser à l'Académie de Harby. 23 sept—3

Banque de l'Association Consolidée des Habitans de la Louisiane
Nelle. Orléans, 20 septembre 1836.
CETTE Banque tire sur Londres à 9 1/4 pour cent de prime; sur Paris à 5 f. 22 1/2; sur New York à 30 jours de vue. A. BAUDOUIN, caissier. 21 sept

Comp. de Bourse et Banque de la Nelle. Orléans, 20 septembre 1836.
AVIS—Un paiement de cinq piastres par action sur le fond capital de cette institution, sera payable à la salle de la Direction de la compagnie, le jeudi, 20 octobre prochain. Par ordre de la direction. R BIENAN, caissier. 21 sept ☞

BIERRE—200 barils, venant d'être reçus, à vendre par N. HOEY. No. 27, rue Bienville. 22 sept—6

REMEDE de Leroy, pilules purgatives du docteur Le Roy; le grand ouvrage du docteur Le Roy; Antiglaireux du docteur Guillet; en débarquement du navire Mozart, à vendre au dépôt, chez A. MICHOUD. encoignure Ursulines et Levée. 21 sept—15

GARDES D'ORLEANS.
LES membres composent les deux Compagnies des Gardes d'Orléans sont prévenus d'avoir à payer, de ce jour au 5 Octobre prochain, le montant exigible par les réglements des dites Compagnies, à l'effet de célébrer dignement le 13me anniversaire du 23 Octobre 1823. NORBERT VIGNIE, trésorier.
La liste de souscription est ouverte chez le camarade F E Sourdée, encoignure des rues Royale et St. Louis. 16 sep-8e

TRAITES sur New-York, à vendre par J. LEBLANC & Co, rue Royale, No 113. 23 sept

IL a été volé à la côte depuis huit jours, à bord d'un chaland, une Malle contenant plusieurs effets parmi lesquels se trouve un billet de $775 tiré par Messrs. S. N. Davis et George Jonte, et en faveur de Mr. R. C. Shepherd; avis est donné de ne pas négocier ledit billet, attendu que le paiement en est arrêté. 23 sept—3

SANGSUES—Plusieurs milliers de très grosses Sangsues et de première qualité, à vendre à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD, rue Royale, No. 123. 23 sept

COLLETS de manteaux, manteaux pour pilotes, épreuve d'eau d'une qualité supérieure et du dernier goût, à vendre par W. VANCE, rue de la Douane, n. 18. 23 sept

SANGSUES—4000 sangsues de choix, à vendre à la pharmacie de J METGE, rue Royale, n. 199 entre St-Pierre et Orléans. 23 sept—3t

MDE LIZARDI & Co.—Reçoivent par le navire Mozart du Havre, indiennes françaises, cotelines, mousselines à rideaux, mouchoirs rantapolan et diverses autres marchandises convenables pour le marché de la ville, qu'ils offrent à vendre rue Royale n 150—Plus; quelques belles balle cotonnade. 23 sept

MME. E. LEFEBVRE, a l'honneur de prévenir le public et ses pratiques, qu'elle fait l'ouverture d'un joli choix de marchandises sèches qu'elle offre à vendre en gros et en détail, à des prix modérés, consistant en:
Indienne à robe, dessins à la mode;
Indienne riche à rideaux et à meuble;
Mérinos et Cachemire;
Shalls de cachemire;
Un joli choix d'Echarpes;
Chaussons de laine pour dames;
Velours;
Gants en peau pour hommes;
" " dames;
Zepherines et bonnets de filet en soie;
Chapeaux pour dames, et autres objets de fantaisie;
Le tout reçu par le navire Mozart. 23 sept

A LOUER—Un très grand lot de terre, avec maison à domicile et écuries y appartenant, dans le centre de la ville, très bien situé pour une écurie publique ou pour des charretiers. S'adresser à ISAAC T PRESTON. 21 sept—☞

PAPIERS peints pour tenture—Jolies nouveautés en papiers peints dans toutes les qualités, du plus beau choix et du dernier goût, apportés de France par le navire Mozart, chez CHEVALIER, peintre et marchand de papiers, rue de Chartres, encoignure Jefferson, no 172.
Il continue toujours à se charger du collage et de la peinture des maisons, comme aussi des réparations locatives, telles que toiture, charpente, menuiserie, maçonne, etc. 21 sept—6

AVIS est par le présent donné, que depuis le 1er du mois de juin dernier, M. Charles Antoine s'étant retiré de la société de F. Gillet & co., à la Nlle. Orléans et à New-York, la liquidation de ladite société ainsi que la continuation du même genre d'affaires que par le passé, seront continuées par les associés restans. F. GILLET, P. A. HEBRARD, et VICTOR HESTRES.
A la Nouvelle-Orléans et à New-York, sous la même raison de F. Gillet & Co. 21 sept—6

RESTAURAT DU COMMERCE.
LE soussigné a l'honneur de prévenir le public, et les personnes qui visitent la Nouvelle-Orléans, qu'il vient d'établir un RESTAURAT dans la rue de Chartres, No. 107, entre les rues Conti et Saint Louis, où l'on trouvera à toute heure du jour tout ce que le marché et la saison offrent de plus délicat. Il prendra des pensionnaires au mois; ses prix sont modérés, et ses objets de consommation de première qualité.
A dater du mois prochain, il y aura une table d'hôte de vingt couverts, qui sera servie à 3 heures précises.
Soupe à la tortue tous les jours à 11 heures. MICHEL DOUAIS. 21 sept—8

MOUCHOIRS MADRAS—3 caisses Mouchoirs Madras, à vendre par E. LAFONTA, 57, rue du Camp. 16 sept—6

AVIS est par le présent donné qu'il sera reçu par le soussigné jusqu'au 1er. octobre prochain, des propositions cachetées pour la construction d'un entourage autour de l'ancien cimetière des catholiques comme suit, savoir:—Sur la ligne de division du cimetière des Protestans, un mûr en briques de huit pieds de hauteur et de seize pouces d'épaisseur, ledit mûr sera continué du côté de la ruelle ainsi que du côté de la rue St. Louis jusqu'à l'alignement de la rue du Bassin, et tout le reste de cette partie du cimetière qui empiète sur ladite rue du Bassin sera entouré également d'un mûr en briques de trois pieds de hauteur et de seize pouces d'épaisseur, surmonté d'un grillage en fer de cinq pieds de hauteur, et au centre de cette partie dudit entourage faisant face à la rue du Bassin, sera pratiquée une grande porte en grillage de fer au dessus de laquelle sera placée une croix en fer.
N. B. Les propositions ci-dessus pourraient être faites séparément pour la maçonnerie et le grillage ou pour ces deux objets ensemble.
Nouvelle Orléans le 23 septembre 1836.
Par ordre du président CHARLES BOLOT, Secrétaire. 24 sept—6

Séance des Marguilliers du samedi, 17 *Septembre* 1836.
Article additionnel présenté par Mr J. Génois.
AVIS—Il est résolu que le président est invité de faire annoncer dans deux gazettes de cette ville dans les langues Française et Anglaise, que des propositions cachetées seront reçues par le conseil des Marguilliers, jusqu'au premier octobre prochain, pour l'entreprise des fours autour du cimetière no. 2, dans le carré d'un îlet.
Par ordre du Président Chs. BOLOT, Secrétaire.

Ventes à l'Encan.

AVIS AUX SPECULATEURS.
☞ Demain mardi, 27 du courant, aura lieu à onze heures, à la Bourse de Hewlett, la vente de mille terrains, avantageusement situés dans cette partie du faubourg Washington, désigné sous le nom d'habitation Macarty, Olivier et Lombard. Les conditions sont à un et deux ans, et la vente se fera par MM. Domingon & Barnett, encanteurs. 26 sept—1

PAR JOHN M. BACH. VENTE DE SYNDIC.
IL sera vendu mercredi, le 5 octobre, à quatre heures, par ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans pour le compte des créanciers de John Yeomen, le contenu du magasin no 281, rue Poydras, consistant en cornichons, sauces, framboises, &c. Conditions, comptant. 26 sept

PAR E. FORSTALL & CO.
IL sera vendu ce jour, 26 septembre, à midi, à la Bourse de Hewlett, 4 Lots de Terre, face à la rue de France, dans le faubourg Washington, avoisinant les nouveaux magasins à tabac. Conditions—à la vente. 26 sept

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
MARDI, 27 du courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, rue Toulouse No. 30,
9 balles Indiennes françaises,
1 caisse Mouchoirs imprimés,
6 caisses Chapeaux en soie.
Conditions; à la vente.
PLUS.
Un assortiment de Marchandises sèches, anglaises et américaines. 26 sept

PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu mercredi, 28 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,
10 Lots de grande valeur, situés au faubourg Washington, dans le carré borné par les rues de la Levée, Mazant, Moreau et Barthélemy, comme on verra en se référant aux plans qui sera exhibé à la Bourse.
Conditions—Un tiers comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
30 Terrains situés au faubourg Jackson, dans les carrés nos. 20 et 21.
7 Terrains situés au faubourg Franklin, dans le carré no. 119, borné par les rues Promenade Washington, Marie, Love et Magistrat.
6 Lots au faubourg Clouet, dans le carré no. 27, borné par les rues St. Avide, Clouet, St. Jean Baptiste et Louise, comme on pourra voir en se référant aux plans qui seront exhibés à la Bourse, le jour de la vente.
Conditions: Un tiers comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de ventes seront passés pardevant Wm. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 sept

PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu sans réserve, jeudi 29 du courant, à la Bourse Hewlett,
278 Terrains de grande valeur situés au faubourg Washington, dans la prolongation du faubourg Clouet. Les améliorations qui se font journellement dans ce quartier, offrent une chance des plus belles aux spéculateurs qui désirent faire des placements avantageux.
Conditions—6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction du vendeur et hypothèque. Si les billets ne sont pas payés à l'échéance, ils porteront un intérêt à 10 pour cent par an jusqu'à parfait paiement, et cela sans privilège de prolongation de termes.
Les actes devront être passés dans les 10 jours qui suivront la vente et faute de se conformer à cette clause; les terrains seront revendus à la folle enchère des acquéreurs sans autre avertissement.
Les actes de vente seront passés partie chez Carlisle Pollock, et partie chez Louis Féraud, notaires publics, aux frais des acquéreurs. 23 sept

PAR P. A. GUILLOTTE.
IL sera vendu lundi prochain, 26 du courant, à l'écurie de M. Hail, encoignure des rues Poydras et Camp, à 9 heures du matin
25 à 30 BELLES VACHES CREOLES,
avec leurs suivans et d'autres prêtes à mettre bas.—Conditions, audessous de $100, comptant; audessus à 60 jours, en billets endossés à satisfaction. 23 sept

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
IL sera vendu, Lundi 26 du courant, à 4 heures de l'après midi, dans le magasin de l'Association Consolidée, rue Toulouse,
215 barriques vin rouge, St. Julien, S. Estephe, St. Emilion et Talence,
20 Tierçons vin blanc, Barsac et Santerne.
250 caisses vin rouge, St. Julien et Talence.
35 do vin blanc, Barsac et Grave.
Conditions, à la vente. 22 sept

PAR H DOMINGON & BARNETT Sr.
IL sera vendu Mardi 27 du présent mois, à la Bourse Hewlett encoignure des rues St Louis et Chartres, à 11 heures précise du matin,
1000 Lots de Terre,
avantageusement située dans cette partie du faubourg Washington qui dépend des habitations Macarty, Olivier et Lombard.

Ces terrains, dont une partie fait face à la rue des Bons Enfans, sur laquelle doit passer le rail road projeté entre la Nouvelle Orléans et la Terre aux Boeufs, se trouvent à l'endroit le plus élevé de tous les environs. le canal du moulin à scie ci-devant Macarty, ayant par ses dépots comblé la susdite terre, ce dont il est facile de se convaincre en allant visiter les lieux et en s'adressant pour la vérité du fait, à Messrs Brinier, arpenteur; Cobbs, son député; E Caraby, Philippe Guesnon, Macarty et Jean Facio. Le propriétaire a contracté avec Mr Jean Facio pour opérer le défrichement de cette terre, depuis la rue des Bons Enfans, jusqu'à la ligne de profondeur qui sépare la dite terre des habitations de Gentilly, ce qui ne laissera pas que de donner une grande valeur à ces terrains en facilitant les personnes qui s'en rendraient acquéreurs, les moyens de batir, ou d'y faire toute espèce d'établissemens.

Les vastes entrepôts de tabac qu'une riche compagnie de spéculateurs doit incessamment faire batir; les tonnelleries sans nombre dont la 3me municipalité est le théâtre, les wharfs qui vont se construire à une très grande distance, et qui s'appeleront avant long temps le commerce et l'opulence, tout semble appeler l'attention du public sur cette vente qui promet d'immenses bénéfices au spéculateur assez heureux pour profiter d'une occasion aussi favorable. Un piquet avec pavillon rouge, sur chaque côté de la terre, sera placé afin que les personnes qui désireront voir cette propriété puissent la reconnaître.

Conditions—1 et 2 ans à dater du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à parfait paiement, portant intérêt à 10 pour cent l'an, en cas de non paiement au jour de l'échéance jusqu'à paiement final, sans que cette clause puisse autoriser les tireurs à retarder le paiement d'aucun des billets par eux fournis

Les actes de vente seront passés partie en l'étude de Mr. Théodore Seghers, partie en l'étude de Mr. Gustave Le Gardeur, et partie en l'étude de Mr. Octave de Armas, notaires en cette ville, à la charge des acquéreurs qui devront également à leurs frais, se faire mettre en possession. Les plans des dits terrains seront exposés à la Bourse, samedi prochain.

N. B. Les bois de la dite terre ayant été donnés par le propriétaire au dit sieur Jean Facio en paiement du défrichement, les acquéreurs des terrains n'ont aucun droit à ce bois.

Les acquéreurs auront le privilège, en payant un tiers comptant, de fournir leurs billets pour la balance sans endossement. Ils auront aussi la faculté de payer le tout comptant, moyennant un escompte à raison de dix pour cent l'an.

Chaque acquéreur sera tenu de passer sa vente dans les dix jours qui suivront l'adjudication, à défaut de quoi le terrain ou les terrains seront vendus à sa folle enchère, sans qu'il soit nécessaire pour cela de remplir les formalités prévues par la loi.

Des plans lithographiés seront distribués le jour de la vente.

Les acquéreurs de terrains pourront en s'adressant à Messrs. Ovignat Dorville et Dufossat Soniat qui leur permettront de passer sur leur terre, faire un chemin qui pourra de la Levée aboutir au chemin de Gentilly ce qui donnerait une très grande valeur aux terrains. 24 sept—3

PAR J. LECARPENTIER.
IL sera vendu mardi, 27 du courant, à midi précis, pour clore un compte, sans réserve,
37 beaux Terrains situés dans le faubourg Washington, quartier Duralde, le tout conformément au plan dressé par Joseph Pilié, voyer.
Conditions: Un sixième comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente se passeront pardevant Jh. Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 sept

PAR H. J. DOMINGON.
IL sera vendu le samedi 1er. octobre, à la Bourse Hewlett, rues St. Louis et Chartres,
Une maison composée de quatre appartemens à ..., une galerie et deux cabinets en colombages et couverts en ardoise, cuisine, chambres à domestiques &c. sur un terrain de 30 pieds face à la rue de l'Hôpital, dite du Bayou entre les rues Bourgogne et Rempart, borné d'un côté par la propriété de Mr. Louis et de l'autre par celle de Mr. Roup, et ayant 190 pieds de profondeur. La dite maison est en très bon état.
Conditions à la vente. 24 sept.

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu samedi, 1er octobre prochain, à 4 heures de l'après midi, au bureau du quartier-maître des Etats Unis, au no 19, rue Conti. une quantité d'outils de charpentiers et forgerons, &c. 24 sept

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu vendredi. 30 du courant, à 4 heures de l'après midi, sur la Levée, no 51, entre les rues Conti et St Louis, un fonds de cabaret. 24 sept

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu le mercredi 5 octobre prochain, à la Bourse Hewlett, à midi, à la folle enchère de Antoine Grégoire qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication à lui faite le trente juillet dernier—
CINQ LOTS de terre situés au faubourg Washington dans l'îlet n. 42 renfermés par les rues Célestine, Josephine, Louisa et Piété—mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Louisa sur 103 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions—moitié comptant et moitié à six mois de crédit du 30 juillet dernier, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque.
Les actes de vente seront passés pardevant J Cuvillier notaire aux frais des acquéreurs. 24 sept

LES soussignés ayant formé une société continueront les affaires en courtage de cotons sous la raison de Garnier & Vienne. CHS. L. GARNIER, A. & A. VIENNE. 19 sept—8

CHEMISES D'INDIENNE, (nouveau genre)—Quelques balles convenables pour ce marché et le marché mexicain à vendre par W VANCE, rue de la Douane. n. 18. 20 sept

TOILE D'EMBALLAGE &c—400 pièces toile d'emballage—800 rouleaux de cordage, de qualité supérieure, à vendre par WM. G. HEWES & CO. No 47, rue du Camp. 27 juil

LETTRES de changes sur Londres et Paris, à vendre par KOHN, DARON & co. 10 sept